

APPEL A PAIEMENT DEMI-PENSION

Retrouvez les menus du restaurant scolaire sur notre site <http://paul-eluard.entmip.fr/>

TARIF DEMI-PENSION 2ème TRIMESTRE 2017/2018 : JANVIER à MARS 2018

SITUATIONS	DATE LIMITE DE PAIEMENT	ÉCHEANCIER (si besoin de plusieurs versements)		
Elève non Boursier	9 JANVIER	9 JANVIER	5 FEVRIER	5 MARS
Forfait 4 jours	145.00€	49.00€	48.00€	48.00€
Forfait 5 jours	159.00€	53.00€	53.00€	53.00€
Elève Boursier taux 1				
Forfait 4 jours	110.00€	37.00€	37.00€	36.00€
Forfait 5 jours	124.00€	42.00€	42.00€	40.00€
Elève Boursier taux 2				
Forfait 4 jours	49.00€	17.00€	16.00€	16.00€
Forfait 5 jours	63.00€	21.00€	21.00€	21.00€
Elève Boursier taux 3				
Forfait 4 jours	0.00€			
Forfait 5 jours	9.00€			

TARIF DEMI-PENSION 3ème TRIMESTRE 2017/2018 : AVRIL à JUILLET 2018

SITUATIONS	DATE LIMITE DE PAIEMENT	ÉCHEANCIER (si besoin de plusieurs versements)		
Elève non Boursier	9 AVRIL	9 AVRIL	04 MAI	04 JUIN
Forfait 4 jours	121.00€	41.00€	40.00€	40.00€
Forfait 5 jours	132.00€	44.00€	44.00€	44.00€
Elève Boursier taux 1				
Forfait 4 jours	86.00€	30.00€	30.00€	26.00€
Forfait 5 jours	97.00€	33.00€	32.00€	32.00€
Elève Boursier taux 2				
Forfait 4 jours	25.00€	15.00€	10.00€	
Forfait 5 jours	36.00€	20.00€	16.00€	
Elève Boursier taux 3				
Forfait 4 jours	0,00€			
Forfait 5 jours	0.00€			

MODALITES DE PAIEMENT

LE FORFAIT DEMI-PENSION EST PAYABLE D'AVANCE A CHAQUE DÉBUT DE TRIMESTRE

- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Collège Paul Eluard
- Soit par virement sur le compte - Trésor Public Tarbes n°10071 65000 0000100023010
IBAN : FR76 1007 1650 0000 0010 0023 010 / BIC : TRPUFRP1
- Soit en espèces à la caisse du Collège, service intendance, 2 rue Maryse Bastié à Tarbes (65000)

Merci de Faire figurer les noms, prénoms et classe de l'élève (au dos du chèque ou sur l'ORDRE DE VIREMENT).

En fin de trimestre vous recevrez un avis nominatif détaillé **par email** (ou à retirer auprès du service d'intendance) reprenant le calcul du trimestre, les sommes déjà versées et le reste à payer éventuel pour solde de tout compte. En cas de difficultés majeures, prière de prendre contact avec MME SEAS, l'Assistante Sociale de l'établissement.

Toute demande : changement de régime (à l'aide de l'imprimé), demande de remise d'ordre etc ...doit se faire par courrier adressé au Principal du Collège et remis **au service d'Intendance**. **Ne pas remettre à la vie scolaire.**

Le Principal